



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Unité bidépartementale Eure Orne

Les Andelys, le 28 avril 2022

Affaire suivie par : Annie DA CRUZ

Tél. : 02 32 23 45 70 – **Fax :** 02 32 23 45 99

Courriel :

ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

**Compte rendu de la commission de suivi de site de NUFARM – SYNGENTA - REMEA
Mardi 19 octobre 2021 à Gaillon**

Sous la présidence de Madame Virginie SENE-ROUQUIER , sous préfète des Andelys, s'est tenue le mardi 19 octobre 2021 à 10H, la commission de suivi de site de NUFARM, SYNGENTA et REMEA à la salle du conseil à Gaillon.

Participants :

Madame Virginie SENE-ROUQUIER, sous-préfète des Andelys,
Madame Céline GENTY, adjointe au secrétaire général de la sous préfecture des Andelys
Monsieur Julien VILCOT, Chef de l'unité Bidépartementale Eure Orne (UBDEO) de la DREAL,
Madame Nathalie VINCENT, inspectrice de l'environnement, DREAL/UBDEO,
Madame Annie DA CRUZ, assistante, DREAL/UBDEO,
Monsieur Dominique BOUCHERIE, technicien de l'environnement, DREAL/UBDEO
Madame Delphine MONTUELLE, adjointe au chef du SIDPC de la préfecture de l'Eure,
Monsieur BÉGIN Norman, stagiaire au SIDPC de de la préfecture de l'Eure ,
Capitaine Michaël ADLER, SDIS,
Madame Marie-Louise PHILIPPE, ARS,

Monsieur Yann LE FUR, 1^{er} adjoint mairie de Gaillon,
Monsieur Christian LORDI, maire Port-Mort,
Monsieur Alain SAUNIER, adjoint au maire de Saint pierre la Garenne,

Monsieur Pierre-Alain SAURIN, directeur de l'entreprise SYNGENTA,
Madame Alexandra PETIT, responsable HSE de l'entreprise SYNGENTA,
Monsieur Bernard ROULEAUX, représentant CSSCT SYNGENTA,

Monsieur Jean-Philippe AURIAT, directeur de l'entreprise NUFARM
Monsieur Yann GRAN, responsable HSE Europe et adjoint de direction de l'entreprise NUFARM,
Monsieur Jérôme DEMARETZ, représentant CSSCT de NUFARM,

Monsieur Vivien POULARD, directeur de l'entreprise REMEA,
Monsieur Kevin SIMON, directeur développement terres,

Monsieur Thierry PIEDNOEL, gestion de crise SNCF RÉSEAU,
Monsieur Jérôme VANDERCHRUCHE, Communauté d'agglomération Seine-Eure,
Madame Sabrina SOBRINO, CCI

Monsieur Dany GABELLE, UFC Eure,
Monsieur Christian CHOMIENNE, représentant de l'ASSPM,
Monsieur Bernard DEFILLON, président association sauvegarde de l' environnement,

Personnes excusées :

DDETS,
DDTM,
VNF,
Monsieur le conseiller départemental du canton d'Amfreville-la-campagne.

Sous la direction de Madame Virginie SENE-ROUQUIER la commission de suivi de site (CSS) débute. Mme la sous-préfète précise qu'il y aura un retour d'expérience des exercices PPI des sites Nufarm et Syngenta.
Mme la sous-préfète donne la parole à M VILCOT qui présente l'ordre du jour.

NUFARM :

Monsieur Yann GRAN, directeur adjoint et responsable HSE Europe présente le site accompagné du directeur du site, Monsieur AURIAT Jean-philippe.
M Yann GRAN assure également l'interim HSE du site de Gaillon.
Le site a un effectif de 120 personnes. Les services support (achat, finances, sous traitance) représentent 15 personnes.

Le site fait 14 hectares. Il est classé Seveso seuil Haut et est certifié ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 environnement (renouvellement en janvier 2020).

Un exercice PPI a eu lieu en juin 2021.

Faits marquants (exercices PPI, incidents travaux, ...) 2020/2021

- Pas d'accident ou incident majeur important
- Exercice PPI, réalisé le 3 juin 2021

L'exercice PPI portait sur la capacité de réaction dans une situation d'urgence qui impacte le voisinage et qui nécessite l'intervention des services de l'État sous la supervision des autorités préfectorales.

Le SDIS 27, la CMIC 76 (Cellule mobile d'intervention chimique), la gendarmerie nationale, les voies navigables de France(VNF), la DREAL, la Mairie de Saint Pierre la Garenne et ATMO Normandie ont participé à cet exercice.

M GRAN présente ensuite les actions réalisées et prévues pour la prévention des risques et leur coût ainsi que le bilan du Système de Gestion de la Sécurité et les résultats environnementaux en matière de rejets air, eau, et déchets.

Questions :

M DEFILLON demande si le site est impacté par la loi Egalim et si oui sur quel produit

M AURIAT répond par l'affirmative. Le bromoxynil ne sera plus formulé sur le site. Ce produit ne peut plus être stocké ni transporté hors Europe.

M DEFILLON demande s'il y a un impact financier

M JP AURIAT répond que cela est une perte importante sur le chiffre d'affaire

M LEFUR demande si il y a connaissance du volume d'eau potable consommée

M GRAN n'a pas connaissance de la quantité utilisée

DREAL

L'inspection des installations classées présente ses actions depuis la dernière CSS avec l'instruction des dossiers de réexamen des Etudes des dangers.

Une opération « Optimisation de la gestion de l'eau » dans les installations classées pour la protection de l'environnement est portée par le Service Risques de la DREAL Normandie en partenariat avec les Services des agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne. Elle vise le monde industriel afin de s'assurer de la suffisance de la ressource en eau a minima dans les zones identifiées comme les plus critiques. L'opération consiste notamment en la réalisation d'un audit approfondi de l'ensemble des sites industriels.

Dans ce cadre, un arrêté préfectoral a été pris le 03 août 2021 prescrivant à la société NUFARM la transmission pour le 31 mars 2023 d'un rapport l'audit relatif à l'optimisation de la gestion des flux.

PREFECTURE

Mme MONTUELLE, rappelle que le Service Interministériel de la Protection Civile de la préfecture a la responsabilité de réaliser des exercices PPI afin de tester le dispositif opérationnel des services de l'État autour du site .

Mme MONTUELLE revient sur l'exercice PPI du 3 juin 2021. Cet exercice a permis de mettre en œuvre le plan d'actions.

Le scénario a permis de tester la réactivité du SDIS et de faire appel à un service national : l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°1 spécialisée dans la pollution atmosphérique et basée à Nogent-le-Rotrou.

Ce type d'exercice permet aux industriels mais aussi aux différents services de soulever certains points, par exemple : la mise à jour des alertes d'astreintes, l'alerte donnée aux bateaux qui pourraient naviguer sur la Seine, la non compatibilité des canisters pour les substances acides.

Le prochain exercice aura lieu en 2024. Le PPI sera révisé en 2022.

Questions :

M DEFILLON demande si l'association de sauvegarde de l'environnement peut être destinataire du rapport suite au PPI du 3 juin 2021

M VILCOT répond par l'affirmative

M PIEDNOEL indique que SNCF réseau est prêt à participer à ce genre d'exercice

Mme MONTUELLE précise qu'effectivement il y a un enjeu avec la voie SNCF toute proche , cela pourra faire certainement l'objet du prochain scénario afin de travailler avec SNCF réseau

M GRAN quitte la CSS pour des raisons professionnelles.

Société SYNGENTA

M SAURIN Pierre-Alain présente le site, soit un site de 14 hectares, seveso seuil haut. Il comporte 3 lignes de production : Pépîte, Liquides et Thiovit. Ces lignes fonctionnent 24h/24h. 50 % de la production est biologique.

Le site est également touché par la loi Egalim. : cela représente une perte de 6000 tonnes en production sur pépîte.

Le site est certifié :
ISO 9001(qualité)
ISO 14001 (environnement)
ISO 26000 (RSE- responsabilité sociétale des entreprises)
ISO 45001 (Sécurité)

Le site compte 166 salariés et environ 20 intérimaires. Le site fête ses 70 ans cette année (construction en 1951).

Faits marquants (exercices PPI, incidents travaux, ...) 2020/2021

M SAURIN Pierre-Alain présente les faits marquants (exercices POI, incidents travaux, ...).

M SAURIN Pierre-Alain présente les actions réalisées et prévues pour la prévention des risques et leur coût, le bilan du Système de Gestion de la Sécurité, les résultats environnementaux et le plan de gestion de la pollution de la nappe concernant les eaux souterraines.

Un POI a eu lieu le 20 novembre 2020 avec le support du CNPP. Ce POI a été effectué à 6h du matin. Suite aux directives post lubrizol, un PPI a également eu lieu le 10 décembre 2020.

Questions :

M DEFILLON demande si les gendarmes ont des masques à gaz.

M VILCOT précise que l'intervention des forces de l'ordre est différente de celles des secours. Leur étant de maintenir un périmètre de sécurité.

Le Capitaine ADLER ,SDIS, précise que lors d'un incident et en fonction de celui-ci, les secours fonctionnent par zonage :

- zone d'exclusion totale
- zone contrôlée, où ne rentre que les équipes spécialisées ou des gens équipés
- zone de soutien, hors du périmètre

Mme PETIT communique sur les valeurs de leur consommation d'eau : 5000m3 pour l'eau potable, 120000m3 d'eau totale

M SAUNIER relate un incident chez un riverain de Saint-Pierre-la Garenne concernant une fuite d'eau. Ce riverain a coupé 3 arrivées d'eau. Il a coupé tout le village. La mairie a demandé à ce riverain de ne plus toucher aux arrivées d'eau car les plans n'étaient pas encore communiqués aux services de l'eau. Il y a peut être un risque pour le site si l'eau est coupée partout.

M SAUNIER pense qu'il y a un travail à faire entre le service de l'eau et tous les acteurs concernés.

Actions de l'inspection des installations classées (inspections et révisions quinquennales des études de dangers)

L'inspection des installations classées présente ses actions depuis la dernière CSS avec l'instruction des dossiers de réexamen des Etudes des dangers.

La société SYNGENTA est également concernée par l'opération « Optimisation de la gestion de l'eau » dans les installations classées pour la protection de l'environnement portée par le Service Risques de la DREAL Normandie.

Dans ce cadre, un arrêté préfectoral a été pris le 03 août 2021 prescrivant à la société SYNGENTA la transmission pour le 31 mars 2023 d'un rapport d'audit relatif à l'optimisation de la gestion des flux.

PREFECTURE - SIDPC

Mme MONTUELLE présente l'exercice PPI du 10 décembre 2020.

Cet exercice est conçu dans une logique post-lubrizon : Incendie massif de produits dangereux générant un panache de fumée important, à proximité d'une entreprise conduisant à la nécessité d'analyser la situation au-delà du seul périmètre SEVESO.

Cela a permis à l'entreprise voisine, SOPREL, de prendre en compte les risques pour ses salariés.

Cet exercice a mis en évidence des points à améliorer/à travailler. Le prochain PPI aura lieu en 2023 avec la révision du PPI actuel en 2022.

M VILCOT précise qu'un arrêté préfectoral a été rédigé afin de demander une étude à la société SOPREL. Celle-ci vise à diminuer le risque face à la présence de leur cuve de stockage de GPL située en limite de propriété.

L'étude a été remise et la société SOPREL s'engage à supprimer cette cuve.

Suite aux instructions ministérielles, les entreprises voisines des sites Seveso sont inspectées. Un retour sera fait lors de la prochaine CSS.

Présentation de la société REMEA :

M Kevin SIMON présente la société qui fait partie du groupe VINCI œuvrant dans la branche construction et concession. REMEA est dans la branche construction.

L'entreprise REMEA est spécialisée dans les travaux environnementaux : dépollution des sols, sols étanches, déshydratation de boues, fondation et travaux géotechniques.

REMEA représente 22 millions d'euros de chiffre d'affaires, un effectif de 60 personnes et environ 100 projets par an.

REMEA est positionnée sur la problématique de sites pollués. Elle agit sur le sol, les nappes phréatiques pour réduire la pollution et rendre le site compatible avec l'usage prédestiné et redonner vie à un site en fin de vie pour construire l'avenir.

La sécurité est le premier objectif :

- Certification MASE, requise pour ce type d'activités
- Certification internationale OHSAS,
- Certification sur le référentiel site et sol pollué (non obligatoire mais mis en place par le ME)

Tout un pan de l'activité se fait sur les terres excavées notamment en région parisienne, d'où son implantation de Gaillon pour les traiter.

REMEA maîtrise l'ensemble de la chaîne de l'expertise, de l'étude laboratoire à la réception des performances sur site

REMEA est locataire de son site : de futurs aménagements sur la plateforme sont prévus, notamment des casiers afin d'y stocker les terres et de procéder à leur traitement par des procédés biologiques ou physico-chimiques.

L'implantation du bâtiment à Gaillon a été retenue pour sa situation géographique et ses atouts :

- Process sous bâtiments : isolement des eaux pluviales et de la nappe, absence de poussières d'odeurs, maîtrise du bruit
- Trafic : Objectif : 60 % des livraisons par voie fluviale soit - 70 % de poids lourds par rapport à une activité logistique pour ce site

Le transport fluvial ne représente aujourd'hui que 28 %, cela reste toutefois une volonté de REMEA d'augmenter ce type de transport.

La charte relative au trajet des transporteurs routiers établie l'année dernière est respectée. Tous les acteurs qui ont œuvré à son élaboration sont on ne peut plus fiers.

M VILCOT informe que la première inspection du site a lieu ce jour, un retour sera fait à la prochaine CSS.

Questions :

M DEFILLON demande si une stratégie est élaborée pour ce qui concerne le tonnage des péniches

M SIMON répond par l'affirmative

M POULARD informe que les 2 solutions de transports sont proposés, libre aux clients de choisir. Les mentalités évoluent.

Madame la sous-préfète revient sur la charte et demande à M LE FUR s'il y a un retour des habitants
M LE FUR répond que l'objectif était de minimiser l'impact routier sur les communes du Val d'Hazey bien qu'il soit déjà très dense sur cet axe routier. Il n'y a pas de retour des habitants, cela signifie que cela fonctionne.

Mme la sous-préfète clôture la séance et remercie tous les participants après s'être assurée que toutes les questions ont pu être posées.

Le chef de l'unité bi-départementale Eure Orne

Julien VILCOT